

DEPARTEMENT
ESSONNECANTON
ARPAJONCOMMUNE
BRUYERES-LE-CHATEL**N° D2023/48****DECISION DU MAIRE****Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",**VU** la proposition de convention de formation n°Q-1434218-0797951, avec la société BUREAU VERITAS sise Le triangle de l'Arche – 8 cours du triangle 92800 PUTEAUX pour 1 journée de formation « Echafaudage » pour 4 personnes pour un montant de 1 066,80 € TTC.**VU** la nécessité d'établir une convention afin de fixer les obligations de chacune des parties,**DECIDE****Article 1 :** De signer la convention de formation n°Q-1434218-0797951, avec la société BUREAU VERITAS sise Le triangle de l'Arche – 8 cours du triangle 92800 PUTEAUX pour 1 journée de formation « Echafaudage » pour 4 personnes pour un montant de 1 066,80 € TTC.**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,
- transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date de publication : 31 JUL. 2023

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 21/07/2023

Le Maire,

Thierry ROUYER

REÇU EN PREFECTURE

le 31/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219101151-20230721-0202348-AU

FORMATION ÉCHAFAUDAGE : 1 JOURNÉE POUR 4 PERSONNES TRH

10-2 - 91



N° Q-1434218 - 0797951

REV 3

RÉFÉRENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE
VALANT CONVENTION DE FORMATION A LA SIGNATURE DU CLIENT

Numéro de déclaration d'activité : 11 93 07437 93

Ci-après désigné « **Le client** »

COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL

2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

Représenté par : **Thierry ROUYER**

Tél : +33164900718
Mobile : +33620081826
Email : adjointstvoirie@bruyereslechatel.fr
SIRET : 21910115100013

Ci-après désigné « **La société** »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

6 Boulevard Archimède
77420 Champs-Sur-Marne
Centre Budgetaire : 0797951

Représenté par : **Annick FAIRIER**

Commerciale sédentaire
Tél : +33160069756
Email : serviceclient.idf@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **10 juillet 2023**.
Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à Bureau Veritas Exploitation, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

1. TARIF

Montant global des prestations (HT) :
Montant global TTC : 1 066,80 €

Devise: Euro (€)
TVA : 20%

889,00 €

2. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

Lieu d'exécution : 2 RUE DES VIGNES , BRUYERES LE CHATEL 91680

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Quantité	Prix unitaire HT	Prix Global HT
TRH 10-2 - Échafaudages roulants : monter, mettre en service, utiliser et démonter	<u>FP trh-10-2 20210903</u>	2023	1 (Nombre)	889,00 €	889,00 €
MONTANT GLOBAL HT				889,00 €	
TVA (20 %)				177,80 €	
TOTAL TTC				1 066,80 €	

4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email à l'adresse : serviceclient.idf@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-1434218. La signature de ce document vaut acceptation du présent N° Q-1434218 - REV 3 libellé Formation échafaudage : 1 journée pour 4 personnes TRH 10-2 - 91, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe. Montant global des prestations (TTC) : 1 066,80 €

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

Bureau Veritas Exploitation
6 Boulevard Archimède
77420 Champs-Sur-Marne
Représenté par : **Annick FAIRIER**
Email: serviceclient.idf@bureauveritas.com

COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL

2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

Représenté par : **Thierry ROUYER**
Tél : +33164900718
Mobile: +33620081826
Email: adjointstvoirie@bruyereslechatel.fr
SIRET : 21910115100013

Le :
Signature :



5. DURÉE DU CONTRAT

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
LV R489 C135-2 - Formation Autorisation de Conduite - Conducteur expérimenté - Chariot 1, 3, 5		Formation : Autorisation de Conduite - Conducteur expérimenté 6 participants maximum si une seule catégorie de chariot Session : 7 heures
Prestations	6 participants maximum si une seule catégorie de chariots • Durée (h) : 7 Type de stage : Formation	

7. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

8. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de Bureau Veritas Exploitation en mettant en oeuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures sont payables :

- de préférence par prélèvement automatique
- ou par virement bancaire

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter, dater et signer le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente offre et de l'accompagner d'un RIB.

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation.

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice ING comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice ING - dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀ = Dernier Indice ING connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice ING : 130,8

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Mandat DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Exploitation à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Exploitation.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veillez compléter les champs marqués **

Votre Nom	*	1
		Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	*	2
		Numéro et nom de la rue	
	*	3
		Code Postal	
	*	3
		Ville	
	*	FRANCE	4
		Pays	
Les coordonnées de votre compte	*	5
		Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)	
	*	6
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Nom du créancier	*	Bureau Veritas Exploitation	7
		Nom du créancier	
	*	FR38ZZZ822B43	8
		Identifiant du créancier	
	*	Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle - CS 20098	9
		Numéro et nom de la rue	
	*	92800	10
		Code Postal	
	*	Puteaux	10
		Ville	
	*	FR	11
		Pays	
Type de paiement	*	Paiement ponctuel <input checked="" type="checkbox"/>	12
Signé à	*	BRUYERES LE CHATEL 10 juillet 2023	13
		Lieu	
		Date : JJ/MM/AAAA	

Signature(s)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL A L'ADRESSE : serviceclient.idf@bureauveritas.com
ACCOMPAGNE D'UN RIB

10. ANNEXES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FP Iv-r489-c135-2 20210903](#)

[GSF-FOR-BVE v10-2020](#)